

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00438

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STADE GEOFFROY-GUICHARD
ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
FOOTBALL DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LA RENCONTRE FRANCE -
ANGLETERRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240043810

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE GEOFFROY-GUICHARD ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LA RENCONTRE FRANCE - ANGLETERRE

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Dans le cadre de sa politique d'accueil de grands événements sportifs internationaux, Saint-Etienne Métropole a souhaité déposer sa candidature pour recevoir au Stade Geoffroy-Guichard une rencontre de l'équipe de France Féminine de football.

La Fédération Française de Football (FFF) a émis un avis favorable à cette candidature et a proposé à Saint-Etienne Métropole la tenue de la rencontre officielle France - Angleterre, comptant pour les éliminatoires de l'EURO 2025 de l'UEFA. Cet événement programmé le mardi 4 juin 2024 à 21h00 était avant tout un rendez-vous officiel, mais aussi festif pour les supporters ligériens. L'objectif était de réussir un événement populaire et rassembleur, contribuant ainsi au rayonnement du sport féminin de haut niveau.

Par ailleurs, ce match a servi aussi de test event en vue des matchs des JOP Paris 2024 qui auront lieu fin juillet 2024.

Le choix du Stade Geoffroy Guichard pour accueillir cette rencontre de prestige en préparation des Jeux Olympiques Paris 2024 est une reconnaissance de la qualité de l'infrastructure mais aussi de la capacité de Saint-Etienne Métropole à accueillir des matchs internationaux de haut niveau.

La FFF s'est alors rapprochée de Saint-Etienne Métropole, afin de convenir des modalités de mise à disposition du stade et des équipements sportifs y attendant. Cette mise à disposition a été consentie pour un montant de 80 000 euros HT comprenant l'ensemble des services inclus dans le cadre de la candidature de Saint-Etienne Métropole. La FFF s'est engagée également à prendre à sa charge les prestations non incluses pour un montant de 40 800 euros HT (nettoyage, pose et dépose des drapeaux, mise en configuration des kops, espaces non prévus dans la présente convention, mise en configuration nécessitant des prestations complémentaires et/ou supplémentaires...) et à garantir la visibilité de Saint-Etienne Métropole (présence du logo de Saint-Etienne Métropole sur les supports de communication, maintien de la visibilité de Saint-Etienne Métropole dans l'enceinte du stade).

Une convention de partenariat a été prévue entre Saint-Etienne Métropole et la Fédération Française de Football afin de définir l'engagement des 2 parties.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Fédération Française de Football relative à l'organisation de la rencontre de football féminin France - Angleterre au sein du stade Geoffroy-Guichard ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **les recettes correspondantes seront versées sur le budget principal en SPOR 752 HT LOCSTADE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE